

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :

**58**

Conseillers présents :

**47**Suppléants ayant voix  
délibérantes :**4**

Conseillers représentés :

**6**

Total votants :

**57****CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 septembre 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président. Date de la convocation : 13 septembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 septembre 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, André IMBERDIS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Pépita RODRIGUEZ, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Paul SABATIER, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Benoît GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise SCHULZ, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Jeannine SUAREZ à Christiane SAMSON  
Bernard VIGNAUD à Tony BERNARD  
Claude NOWOTNY à Stéphane RODIER  
Abdelhraman MEFTAH à Nicole GIRY  
Martine MUNOZ à Thierry BARTHELEMY  
Marie-Noëlle BONNARD à Paul SABATIER

**Conseiller.e.s absent.e.s :**

Ludovic COMBE  
Philippe BLANCHOZ  
Thomas BARNERIAS  
Didier ROMEUF  
Carine BRODIN

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :**

Christine PETRUCCI  
Stéphanie BERNARD  
Arlette RELIER  
Joëlle MYE

**Secrétaire de séance :** Hélène BOUDON

**Etude Préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement  
DELIBERATION N° 20170921-26**

**Rapporteur : Serge PERCHE, Vice-Président****Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment son articles L5214-16 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment son article 64 ;

**Considérant :**

- que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que les compétences eau potable et assainissement seront transférées, à titre obligatoire, vers les communautés de communes et les communautés d'agglomération, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- qu'il convient de définir les modalités et les conséquences financières, techniques et juridiques, de ce transfert de compétence ;
- que Thiers est la seule Commune de la Communauté de Communes à avoir confié la globalité de l'exécution des services publics de l'eau et de l'assainissement collectif à un tiers sous la forme d'une délégation de service public (DSP) et que, par conséquence, il convient de définir les modalités de sortie de cette DSP.

Dans ce cadre, le conseil communautaire est appelé à autoriser le Président à :

- lancer une consultation pour la réalisation d'une étude préalable au transfert des compétences eau potable et assainissement à l'échelle de la Communauté de Communes,
- inclure à l'étude, un volet propre à la sortie de la DSP de la Ville de Thiers ;
- constituer et coordonner un groupement de commandes avec la Ville de Thiers, pour la réalisation de cette étude.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le lancement d'une consultation dans les conditions susmentionnées ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à prendre tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette étude.

TOTAL VOTANTS :	57 =	Conseillers Présents : 51	+	Représentés : 6	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES :	57 =	Pour : 57		Contre : 0	
Abstention :	0				

*Pour ampliation certifiée conforme,*  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

